Nations Unies SSC/14/L.1

Coopération Sud-Sud pour le développement

Distr. limitée
23 février 2003
Français
Original: anglais

Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud*
Quatorzième session
New York, 31 mai-3 juin 2005

Réunion d'organisation

(New York, 15 mai 2005)

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour provisoire.
2. Élection du Président de la quatorzième session.
3. Élection des membres du Bureau autres que le Président.
4. Adoption de l'ordre du jour de la quatorzième session et organisation des travaux.

Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion d'organisation

Le Comité voudra peut-être adopter l'ordre du jour de la réunion d'organisation.

2. Élection du Président de la quatorzième session

L'article 10 du règlement intérieur du Comité dispose qu'au début de chaque session, le Comité élit un président et l'article 40 dispose que toutes les élections ont lieu au scrutin secret, à moins que le Comité n'en décide autrement lors d'une élection pour laquelle le nombre des candidats n'excède pas celui des postes à pourvoir par voie d'élection.

* Par sa résolution 58/220 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a décidé de changer le nom du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement en Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud.

05-26067 (F) 140303 150303

3. Élection des membres du Bureau autres que le Président

L'article 10 du règlement intérieur du Comité dispose que le Comité élit, outre son président, trois vice-présidents et un rapporteur et l'article 40 dispose que toutes les élections ont lieu au scrutin secret, à moins que le Comité n'en décide autrement lors d'une élection où le nombre des candidats n'excède pas celui des postes à pourvoir par voie d'élection.

4. Adoption de l'ordre du jour de la quatorzième session et organisation des travaux

Le Comité voudra peut-être adopter l'ordre du jour de sa quatorzième session (SSC/14/L.2).

Le Comité voudra peut-être également décider d'organiser ses travaux en tenant compte des suggestions faites par le secrétariat (SSC/14/L.3).

5. Documentation

Ordre du jour provisoire de la réunion d'organisation (SSC/14/L.1).

Ordre du jour provisoire annoté de la quatorzième session, y compris la liste des documents (SSC/14/L.2).

Note de l'Administrateur sur l'adoption de l'ordre du jour et l'organisation des travaux (SSC/14/L.3).